Image not found or type unknown

Invalidité et inaptitude

Par **chrismarie**, le **24/03/2013** à **14:26**

Bonjour,

Je suis invalide 2ème groupe SS et inapte reconnue par la médecine du travail depuis longtemps et toujours pas licenciée par l'employeur.
D'après les renseignements pris l'employeur avait l'obligation de reprendre le versement du salaire.
J'aimerai savoir si les montants de la pension d'invalidité et de la prévoyance doivent être déduits du versement du salaire.
Merci de me dire.
Cordialement,
Chris

Par **P.M.**, le **24/03/2013** à **20:25**

Bonjour,
Un mois après la décision d'inaptitude, si l'employeur ne vous a ni licencié ni reclassé, il doit effectivement reprendre le versement du salaire...
Cette indemnité ne doit normalement ne subir aucune déduction...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés